DURBAN - réunion du GAC avec ccNSO Tuesday, 16 Juillet 2013 - 14h00-15h30 ICANN - Durban, Afrique du Sud

CHAIR DRYDEN:

Bon après-midi à tout le monde. Soyez les bienvenus à notre séance avec l'organisation de soutien aux codes de noms de pays. Nous avons ici parmi nous donc des membres de la ccNSO. J'espère que cela aidera le GAC à se centrer encore une fois sur certains thèmes dont nous allons débattre et à développer avec les membres de la ccNSO, il y a des points qui sont enfin très importants pour nous, pour les représentants des gouvernements.

Donc soyez les bienvenus, nous sommes très heureux d'être ici réunis avec la ccNSO pour pouvoir travailler de manière conjointe, pour travailler sur ces nouveaux noms de premier niveau, de codes de premier niveau génériques. Je vous souhaite encore la bienvenue, je souhaite la bienvenue à Lesley Cowley notre vice-présidente qui est la vice-présidente de la ccNSO.

LESLEY COWLEY:

Nous sommes très contents d'être ici, je vais vous prévenir à propos de quelque chose pendant cette réunion. Nous célébrons le dixième anniversaire de la ccNSO et nous sommes membres bien sûr au milieu d'une célébration. Je crois que vous avez entendu dire que nous ferons

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ce soir une célébration, les membres du GAC sont invités pour qu'ils se joignent à nous, dans notre célébration.

Nous savons qu'il y a une navette qui pourra nous ramener pour que nous soyons tous ensemble pendant cette célébration. Je crois que ce serait très utile de vous mettre à jour à propos du processus de développement de politiques de noms de domaines internationalises.

Cela sera le IDN ccPDP, et à votre demande nous allons parler de tout ce qui est lié à la procédure accélérée, je sais qu'il y a plusieurs membres du GAC qui sont intéressés à cela. Nous allons ensuite travailler sur le cadre d'interprétation qui est très important pour nous, surtout pour que le GAC y fasse attention.

Nous voulons voir aussi quelles sont les contributions que vous pourriez faire pour ce travail. Je sais qu'il y a certains collègues du GAC qui ont fait des efforts pour pouvoir participer à cela. Nous allons ensuite travailler avec un groupe d'étude sur l'utilisation des noms de pays.

Si nous pouvons, au bout de ce temps, nous allons nous entretenir brièvement sur la manière dont nous pouvons travailler en collaboration parce que nous voulons voir quelles sont les interactions, et comment nous pouvons valoriser nos participations mutuelles.

Nous allons donc commencer par la mise à jour de l'IDN ccPNP, je vais céder la parole à Bart.

BART BOSWINKEL:

Pour que vous puissiez voir quel est l'état actuel du processus de développement de politiques actuel, le conseil a noté les



recommandations en provenance des différents groupes de travail avec des propositions pour l'élection de chaines de caractères d'IDN ccTLD, et que l'on inclue aussi les IDN de ccTLD dans les ccNSO.

Par suite de cela, juste avant la réunion du conseil d'administration, le GAC a reçu une demande d'avis, le 3 avril. Cela fait partie du processus de développement de politiques pour la ccNSO qui est défini par le règlement intérieur. Et quand au vote des membres de la ccNSO nous avons eu malheureusement une première série, un premier tour de vote qui a échoué parce que nous n'avions pas assez de votes. Suivant les normes il faut qu'il y ait au moins 50% des membres ayant le droit de vote et il nous manquait trois personnes, trois votes pour en venir à cela, pour avoir 50%.

On a besoin de 68 membres de la ccNSO et nous n'étions que 65 donc ce tour de vote ne peut pas être considéré et nous en sommes au deuxième tour de vote, nous allons commencer un deuxième tour de vote qui va commencer le 24 Juillet et qui s'étendra jusqu'au 13 Août.

La norme du quorum dont j'ai parlé tout à l'heure n'est pas applicable mais j'espère que nous aurons tout de même 50% de participants. Comme je l'ai dit tout à l'heure le GAC nous a demandé notre avis ou notre conseil par rapport aux normes de procédures de développement des politiques et pour votre information, si vous analysez le document en soi, il est compose de trois sections, ou de trois types de propositions ou de recommandations.

L'une d'elle est liée au choix des chaines de caractères des ccNSO, et ensuite l'inclusion de ces chaines d'IDN ccTLD dans les gestionnaires cc et quelques autres questions. Il faut que nous nous souvenions que



lorsque le conseil d'administration adopte dans la politique la recommandation de la ccNSO, cela remplacera ce qu'est la méthodologie actuelle de la procédure accélérée.

La structure de la politique en elle-même comprend des recommandations comme je l'ai dit sur la sélection des chaines de caractères d'IDN ccTLD. Les principes concernant la mise en œuvre et qui sont un guide pour la mise en œuvre des procédures de tous les documents nécessaires, les critères, les procédures ainsi que des recommandations diverses.

Il y a aussi des recommandations générales ainsi que des modifications apportées à l'article 9 du règlement intérieur de l'ICANN qui parle spécifiquement de la ccNSO. Comme vous pouvez le voir il y a des commentaires dans le rapport final non seulement à propos de la politique mais aussi sur l'interprétation des déclarations de la politique en elle-même.

Cela est très spécifiquement signalé mais c'est très utile pour les prochaines étapes de mise en œuvre à venir.

La prochaine diapo maintenant.

Les points principaux pour le choix des chaines de caractères des IDN ccTLD se rapportent à la méthodologie de procédures accélérée et sont focalisées sur certains thèmes ou il y a eu des modifications très importantes.

Jusqu'ici, suivant la procédure accélérée par rapport aux chaines non-ASCII on dit que la chaine de caractère complète n'est pas obligatoirement exprimée en ASCII. S'il y a des caractères qui ont des problèmes de conflit et il y a un caractère non-ASCII par exemple on



prend l'exemple de l'Espagne qui a le caractère « n tilde » qui donnera lieu a une chaine de caractères ccTLD IDN contenant le « n tilde » qui n'est pas un caractère ASCII.

Pour ce qui est des adresses qui ont une similarité il y a deux points sur l'IDN, il y a des questions de gestion ce qui signifie que dans l'avenir, lorsque ces problèmes auront été résolus par rapport aux variantes d'IDN et aux questions de politique qui seront plus clairement exprimées. Il va falloir que nous revenions sur ces points qui sont ajoutés à la politique en elle-même, et il y a aussi certains processus de précisions et de mise à jour.

Pour tout ce qui est des points généraux, c'est peut-être tout ce qui rapporte aux innovations en matière de politique. On dit que la politique doit être révisée, revue, cinq ans après sa mise en œuvre donc au moment ou une politique entre en vigueur il faut attendre cinq ans et l'on aura besoin d'un groupe de conseil pour aider le personnel pour la mise en œuvre.

Et après cette mise en œuvre, pendant l'exécution et la recommandation, il faut que le groupe de conseil, le groupe consultatif soit constitué par plusieurs groupements, non seulement de la ccNSO mais il faut que l'on inclue dans ce groupe un ou deux membres du GAC, quelques membres de la gNSO, quelques membres d'AT-Large comme pour pouvoir vérifier la portée de ces politiques et aider le personnel sur la mise en œuvre au cas ou il y aurait des questions ou des doutes.

Enfin la dernière recommandation générale est la suivante: il faut préciser le rôle de la ccNSO sur le plan de la mise en œuvre. Pour ce cas particulier le conseil de la communauté de la ccNSO doit faire le suivi du



plan de mise en œuvre et qu'elle l'adopte pour qu'il y ait une interaction réelle entre le personnel et la ccNSO.

En ce qui concerne la mise en œuvre, cela est base sur l'expérience que nous avons eue par rapport à d'autres politiques.

Prochaine diapo.

L'inclusion des ccTLD d'IDN dans la ccNSO. Le principe le plus large de tout ce qui concerne aussi la sélection c'est que les ccTLD IDN et les ccTLD ASCII et les ccTLD actuels doivent être considérés sur le même principe. Voila le principe général qui comprend toutes les sections des recommandations.

Cela revient à dire que si l'on analyse ce qu'il faut faire pour inclure les ccTLD IDN dans la ccNSO, la définition d'adhésion doit être modifiée ou ajustée. Il y a un autre critère de principe, il faut qu'il y ait un vote par territoire dans certains cas. Et il y a des exemples actuels, il y a 11 ccTLD si nous tenons compte de la définition du principe le plus général pour un territoire ou pour un pays.

Dans certains cas, par exemple nous parlons de l'Inde plus spécifiquement, dont la gestion n'est assurée que par une entité, dans ce cas particulier tout l'équilibre de la ccNSO serait confus s'ils étaient tous des membres. D'autre part comme certains pays n'ont qu'une langue ils ne peuvent avoir qu'un membre à partir du ccTLD ce qui est proposé c'est donc un vote par territoire, pour l'élection principale

Il y a certains mécanismes qui ont été proposes pour garantir cela. Je parle encore une fois d'un petit ajustement, un petit réglage disons au début des PDP je ne parle pas de grandes modifications.



Maintenant, comme vous avez pu vous en rendre compte lorsque je vous ai mis à jour sur la situation du PDP, le conseil de la ccNSO a adopté un rapport final lié au processus de développement de politiques. En même temps, parce que la politique était stable, le conseil de la ccNSO a proposé au conseil d'administration de mettre en œuvre et d'expérimenter sur deux panels pour résoudre la question des similarités dans les chaines de caractères.

C'était pour garantir deux choses, d'abord parce qu'il y a une modification dans la manière dont nous analysons, nous voulons être sûrs en ce qui concerne les codes pays que nous essayons de trouver une solution à cette question de la chaine de caractères et la modalité expérimentale de la procédure accélérée pour voir la position des deux panels, et surtout en ce qui concerne la méthodologie.

Le 27 Juin, le conseil d'administration a mis à jour, a modifié le processus de procédure accélérée et par cette modification le processus basé sur deux panels pour la révision des similarités et des chaines de caractères est inclus dans le plan de mise en œuvre. C'était la première partie.

En même temps on a clairement compris que la méthodologie doit être plus solide. La deuxième modification, la deuxième demande de mise en œuvre de la ccNSO c'est que toutes les demandes pour les chaines de caractères ccTLD IDN dans la procédure accélérée doivent pouvoir demander une révision faite par un deuxième panel, et le plan de mise en œuvre entrera en vigueur une fois que ce deuxième panel aura été constitué.



Nous supposons que cela se fera au moment où l'on aura défini tous les critères. Voila ce que j'avais à vous dire.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup de cette mise à jour. Pour les collègues du GAC, maintenant, en premier lieu il y a Manal qui a pris les devants sur ce thème, malheureusement elle n'est pas aujourd'hui avec nous donc le commentaire qui nous a été fait a cet égard était approprié. Je veux aussi rappeler aux collègues les plus expérimentés et informer les nouveaux représentants de la réalisation de deux activités principales par rapport aux IDN, ou des domaines de premier niveau, avec le code de pays sans ASCII.

Vous devez savoir qu'un mécanisme, une procédure accélérée a été mise en place parce que justement il allait s'agir d'une procédure accélérée et non pas d'une politique a long terme pour inclure les domaines de premier niveau avec des codes pays d'IDN n'ayant pas des caractères ASCII.

Ceci a été mis en œuvre et entretemps on a commencé un processus de développement de politiques pour une période plus longue. On a travaillé sur cela et c'est justement sur ces points que la mise a jour a été basée, sur ce processus à plus long terme.

Nous n'avons pas fait de commentaire en tant que GAC sur ce processus à long terme, mais c'est important parce que ce processus remplacera la méthodologie de la procédure accélérée une fois que nous serons tous tombés d'accord.



Donc s'il y en a parmi vous qui veulent introduire des domaines de premier niveau avec un code de pays dans les IDN dans l'avenir, voila donc la politique qui va être appliquée une fois qu'elle aura fait l'objet d'un accord.

Un point lie au mécanisme de procédure accélérée dont Bart vient de nous parler c'est la création d'un deuxième panel de révision. Pour faire partie de cette procédure accélérée, je sais que c'est important pour bon nombre d'entre vous, parce que vous avez cherché une nouvelle considération par rapport à la procédure accélérée par suite des résultats que vous avez reçus par rapport aux codes de pays avec IDN, et le GAC en a déjà débattu auparavant.

Cela a été intéressant d'avoir une mise à jour à cet égard, merci Bart.

ALLEMAGNE:

En ce qui concerne le test de similarité de chaines de caractères, nous savons qu'il va y avoir un panel supplémentaire pour cette question de la similarité et d'après ce que j'ai pu savoir, est-ce qu'il s'agit d'un type d'algorithme qui a été développé pour vérifier s'il y a des similarités sur les chaines de caractères ou dans la procédure accélérée.

Et une autre chose que je voudrais savoir, c'est si ces méthodes, ces critères sont exactement les mêmes, si on utilise les mêmes critères pour les gTLD parce que je sais qu'il y a de nouveaux scripts et je sais qu'il y a en plus une question problématique par rapport aux singuliers et aux pluriels qui sont très semblables donc c'est quelque chose de très intéressant et de très utile de connaître les critères, l'algorithme qui est



utilisé pour le faire et savoir s'il s'agit des mêmes. Moi je veux vérifier s'il s'agit justement de cela.

BART BOSWINKEL:

Ce panel continuera de travailler [inaudible]. Je ne peux pas vous dire si les algorithmes et les critères pour le premier panel actuel et pour le processus des nouveaux gTLD sont les mêmes. Je suppose cela et c'est ma supposition, en principe les algorithmes devraient être les mêmes mais comme les deux panels sont différents ils se servent de méthodologies différentes.

Si vous y regardez de plus près, le panel des nouveaux gTLD n'est pas obligé de considérer les similarités propices à confusion pour des codes de deux lettres. Dans la procédure accélérée, on tenait compte de cette similarité propice à confusion pour les codes de deux lettres, dans la procédure des nouveaux gTLD on ne peut pas demander un domaine avec ces codes à deux lettres.

CHAIR DRYDEN:

Merci Bart, l'Allemagne est-ce que ca répond a votre question?

ALLEMAGNE:

Je dis ca parce qu'il me semble que nous devrions utiliser la même méthodologie pour les deux approches, et je suis un tout petit peu étonné de voir des différences et puisqu'il y a un deuxième panel, il se peut que cela puisse être proposé que l'on puisse en débattre de façon approfondie.



CHAIR DRYDEN:

Merci.

SRI LANKA:

Madame la Présidente merci. Un petit commentaire, comme vous le savez le Sri Lanka a bénéficié du processus de procédure accélérée des ccTLD d'IDN et dans ce contexte nous apprécions le travail de ce rapport prévisionnel qui a été émis et nous reconnaissons que vous êtes en train d'établir un groupe de conseil pour travailler sur la mise en œuvre.

Quelle est la date butoir pour travailler sur ce rapport parce que nous avons l'intention de présenter quelques commentaires, nous n'avons pas été présents à la réunion de Pékin. Voila merci beaucoup.

BART BOSWINKEL:

C'est un rapport définitif, il a déjà été adopté par le conseil comme je l'ai dit tout à l'heure. Maintenant, il est déjà prêt pour être soumis au vote de tous les membres.

Au point de vue du développement des politiques il n'y a plus de demande de commentaires publics possible, je l'ai dit dans mes commentaires au début, si vous faites attention à la situation actuelle vous allez voir que le GAC a du donner son avis et ses recommandations mais je suppose que ce sera la voie pour que vous puissiez faire vos commentaires sur le résultat du processus de développement de politique parce que c'est l'état dans lequel cela se trouve.

CHAIR DRYDEN:

Merci Bart, pour ce suivi du thème dans tous les aspects, nous devrions peut-être émettre quelques commentaires sur le rapport final. Ce sur



quoi le conseil de la ccNSO a été d'accord, nous devrions donc nous accorder l'occasion de faire ces commentaires, prendre note de cela. Dans notre cas l'idée du GAC, est considérer cela comme un thème important pour nous dans ce domaine.

N'oublions pas cela, tenons-en compte, nous allons donc marquer ceci parce que c'est quelque chose que nous devons considérer. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires?

COMMISSION EUROPEENNE:

Par rapport à cette marque, à cette indication j'accepte ce que vous dites sur la possibilité de l'analyser plus tard mais je pense que nous ne devrions pas retarder ou reporter le processus.

CHAIR DRYDEN:

Par rapport au PDP d'IDN oui.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE:

Merci Madame la Présidente et merci à vous tous pour votre mise à jour. Je vous demande de m'excuser parce que je n'ai pas lu le rapport final en détails et peut-être que la réponse à ma question se trouve dans le document.

Lorsque vous avez parlé du deuxième panel, je crois que c'est cohérent par rapport a ce que le GAC a présenté à l'ICANN après la réunion de Toronto. Il y a un autre élément, je voudrais savoir si ceci a été évalué lors de cette approche, proposer un processus pour interjeter un appel, je ne sais pas si c'est ce que l'on a vu.



BART BOSWINKEL:

Le deuxième panel en ce sens là, il faut que je fasse très attention à ce que je dis. Le deuxième panel examinera encore une fois les chaines de caractères qui n'ont pas été acceptées par le premier panel.

CHAIR DRYDEN:

Merci Bart. Et cela fait partie de la procédure accélérée d'IDN qui est séparée du processus de politiques de long terme qui en est maintenant à son rapport final. Ce processus à long terme va remplacer ce processus de procédure accélérée. On vous a informé, l'état de situation du développement de politiques à long terme et la modification à la procédure accélérée, même si cela existe encore on aura un second panel qui pourra s'occuper de reconsidérer ou d'analyser encore une fois les décisions prises par le premier panel.

Je crois que nous pouvons continuer et aborder le prochain point, il n'y a plus de questions. Nous allons voir le groupe de travail du cadre d'interprétation qui sera responsable de la présentation pour les membres du GAC, c'est le groupe de travail qui essaie d'approfondir et de donner, qui essaie de peaufiner les documents existants. C'est tout ce qui concerne la délégation et la re-délégation de codes de pays ainsi que d'autres documents importants sur ce même thème.

Tu pourrais peut-être Keith nous en parler et nous donner une mise à jour et Frank March de la Nouvelle-Zélande qui est responsable dans le GAC pour cela n'est pas parmi nous, donc nous allons encore une fois demander l'aide de la ccNSO. Nous savons que les Etats-Unis ont participe aussi à ce travail et à ce groupe.



KEITH DAVIDSON:

Merci Heather, je m'appelle Keith Davidson, je vois beaucoup de visages qui ne me sont pas familiers ici à gauche. Il y a un collègue qui me donne son soutien, Bernie Turcotte qui appartient au personnel de l'ICANN.

Ce groupe de travail a essayé d'éviter un processus de développement de politiques alors c'est le contraire de ce que l'on vient de discuter. Ceci a trait avec ce qui a été mentionne par la Présidente, par rapport au groupe de travail de délégation et re-délégation qui observe toutes les délégations et les re-délégations des TLD avec codes de pays décidés par le conseil d'administration de l'ICANN depuis la naissance de l'organisation.

Le résultat de cette révision, c'est à dire qu'il a fallu développer un cadre d'interprétation, ce qui est nécessaire pour avoir la couleur et la profondeur nécessaires pour pouvoir comprendre toutes les petites politiques et les directives existantes.

Le groupe de travail est composé par des membres de la ccNSO mais il y a aussi des membres d'autres regroupements de la gNSO, d'AT-Large et du GAC. La portée du travail, ce que je vais vous montrer maintenant c'est le domaine de travail, l'environnement de travail, les processus utilisés, les questions à traiter, les activités depuis la dernière réunion à Pékin, le consentement, la question des parties intéressées et la question de la révocation, voici quelques aspects principaux du travail que nous avons effectue.



La portée de ce groupe de travail était d'examiner le RFC 1591 et les principes de 2005 du GAC vis-à-vis de la délégation et re-délégation des ccTLD. Il y a d'autres documents qui sont utiles comme politiques et comme directives mais cela n'a pas représenté un grand soutien pour les communautés. Alors nous avons analysé ces deux documents en particulier, et nous avons essayé de voir, d'établir un cadre pour tous ces travaux. Dans ce groupe de travail, ce qui est en dehors de l'environnement de travail c'est les directives des contrats de fonctions IANA, le contrat de mise en œuvre issu des procédures.

Le processus est assez simple, le groupe de travail prépare des travaux préliminaires pour un travail spécifique, on fait une consultation publique, il y a la révision des commentaires et des apports pendant cette période et puis après il y a la production d'un rapport final. Le GAC et la ccNSO depuis qu'on a commence à travailler, c'est à dire on prévoyait que la meilleure manière d'éviter un développement de politiques et le soutien du GAC pour le cadre d'interprétation qui allait en résulter alors on peut faire une activité conjointe entre la ccNSO et le GAC pour faire une présentation conjointe auprès du conseil d'administration pour donner notre avis.

Ce serait donc la politique qu'il faudrait suivre dorénavant. Les questions que nous considérons critiques en termes de délégation et redélégation, c'était le consentement en premier lieu, c'est à dire que veut dire le consentement de la part d'un administrateur existant? Et si l'on parle d'un consentement implicite ou explicite il y a aussi la question de ce que l'on appelle SIP, les parties intéressées de manière significative qui peut être appliquée à la communauté Internet et savoir



quelles sont les parties qui ont un intérêt significatif et qui doivent être contactées pour tout ce qui concerne la délégation et la re-délégation.

Et la question la plus difficile à laquelle il a fallu faire face, c'est le concept révocation ou de re-délégation sans consentement. Alors dans cette RFC 1591 on a parlé de la possibilité d'une révocation et d'une re-délégation. Ceci a été quelque chose qui a été conflictuel avant-même la réunion de Toronto.

Jusqu'à maintenant nous avons beaucoup travaillé, il y a beaucoup d'attentes par rapport à cette question et maintenant on est heureux de pouvoir dire que finalement on est arrivés au consensus au sein du groupe de travail, mais aussi à un accord unanime concernant ces aspects de la révocation que nous avons essayé d'analyser.

Alors pendant longtemps, on a lutté avec cette question mais finalement on a réussi à la clarifier et on est arrivés à une résolution. Les collègues de notre groupe de travail ont mené ces discussions et les collègues du GAC peuvent ne pas connaître toutes ces discussions là qui ont été menées pendant les 6 derniers mois. Mais nous avons réussi à arriver à un accord sur ce travail et à arriver à une fin.

Après ces questions concernant le cadre d'interprétation on a essaye d'élaborer un glossaire de termes pour qu'il y ait une cohérence lorsqu'on parle de délégation, de re-délégation et aussi de recommandations pour le rapport IANA sur la délégation et la re-délégation.

Les activités que l'on a menées depuis la dernière réunion à Pékin, on s'est réuni plus de cinq fois par téléconférence, nous venons de publier



un rapport de progrès de nos activités que vous pouvez trouver sur le site Web de l'ICANN dans la section correspondant à la ccNSO et nous sommes en train de finir la question qui concerne la révocation.

L'état de situation par rapport au consentement est le suivant: le rapport final se trouve dans le lien que vous voyez là sur l'écran, il va être inclus comme une question dénommée « consentement dans le rapport final de notre groupe » qui sera présenté au GAC et à la ccNSO.

Je crois que le GAC à déjà donne son consentement implicite sur la question. En ce qui concerne la deuxième question des parties avec un intérêt significatif, il y a eu des consultations publiques et on va y revenir parce que le GAC doit le prendre en considération.

Pour ce qui est de la révocation, on a fait une analyse ponctuelle de la question mais il faut encore peaufiner la question. Nous espérons bien avoir un rapport préliminaire pour la réunion de Buenos Aires.

Il est probable que les questions d'intérêt liées à la révocation, ayant trait à la délégation et à la re-délégation puissent avoir lieu lorsqu'il y aura une conduite indue significative du fournisseur désigné. Alors la il faudrait établir comment qualifier cette conduite indue. Il peut y avoir des problèmes persistants pour l'opération d'un domaine, pouvant affecter l'opération du DNS.

Autre chose importante de la révocation, un autre aspect disons, a trait au RFC 1591qui offre le droit de faire un appel au cas où l'administrateur considérerait que la révocation n'était pas appropriée. Alors cela est envoyé dans un organe indépendant et pas au conseil d'administration de l'ICANN.



Ici à Durban, nous nous réunissons jeudi pendant 3 heures dans la salle 4D et toujours les observateurs sont les bienvenus, ça vous le savez. Et si nous avons suffisamment de temps nous donnerons l'opportunité d'avoir une participation active des observateurs.

lci vous avez les liens vers les pages concernant le travail pour que vous puissiez voir tous les antécédents, tous les rapports et voila mon courriel de contact.

Alors j'ai fini mon rapport maintenant, merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Vous avez des questions à poser? Des commentaires à faire? L'Iran.

IRAN:

Merci Madame la Présidente, merci de la présentation. Je veux demander quelque chose. Que veut dire le consentement implicite, cela veut-il dire un accord tacite?

Et deuxièmement, dans ce domaine, l'accord classique c'est la manière appropriée d'aller de l'avant ou il faut toujours avoir un accord spécifique? Merci.

KEITH DAVIDSON:

Bonne question. Et le rapport contient beaucoup de données actuellement mais il faut dire que ce que l'on veut c'est d'avoir le consentement informé de manière appropriée et ce consentement n'a pas été forcé ou que la personne a donné son consentement en toute



liberté, que cette personne n'a pas fait l'objet de pressions d'aucune

sorte.

Il doit y avoir un mécanisme établi pour cela mais si vous êtes intéressé

à cette question en particulier on pourrait en parler plus tard.

CHAIR DRYDEN: Merci Keith.

NAURU: Merci Keith. Je voudrais savoir s'il va y avoir des conflits entre les

recommandations et le RFC 1591.

KEITH DAVIDSON: Non, il n'y a pas eu de conflit, absolument pas. Depuis le moment de la

création du RFC 1591 et qu'il a été publié en 1994 il n'y a pas eu de

conflit. On avait créé aussi quelque chose dénommé INTERNIC qui

n'existe déjà plus. Alors il n'y a pas eu de conflit spécifique.

CHAIR DRYDEN: Les Etats-Unis.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE: Merci Keith de la mise à jour que tu viens de présenter. En ce qui

concerne les collègues du GAC qui doivent faire le monitoring, et bien

on est un peu en retard et je dois admettre qu'on s'est concentrés sur

les nouveaux gTLD mais je crois qu'il y a eu des commentaires dans le

premier chapitre de consentement et dans le deuxième aussi.



Vous attendez nos commentaires sur le chapitre de révocation pour pouvoir avoir un échange plus tard dans tout le texte et pouvoir ainsi voir comment vous avez inclus ces commentaires ou pas?

KEITH DAVIDSON:

Oui pour l'enregistrement.

CHAIR DRYDEN:

D'autres questions? L'Iran.

IRAN:

Oui Madame la Présidente, je voudrais savoir, il y a des domaines ou vous cherchez des clarifications du GAC, des questions qui ne soient toujours pas claires et qui aient besoin de confirmations, d'explications, de clarifications, de confirmations, etc.

Parce que j'aimerais donc présenter les choses de l'autre cote, vous poser une question et j'aimerais savoir s'il faut plus de débats.

KEITH DAVIDSON:

Non, non, pas pour l'instant. Quand nous aurons publié notre rapport, je suis sûre que la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis vont en parler au GAC pour voir si le GAC a des commentaires à présenter pour son avis. Jeudi prochain il y aura une session ouverte mais ce n'est pas justement à ce moment-là que l'on va discuter de la question.

Je crois que nous allons le faire avant la réunion de Buenos Aires.



CHAIR DRYDEN:

Merci de votre temps. Nous allons donc avoir le temps suffisant de continuer avec ça.

LESLEY COWLEY:

Ok, c'est le groupe d'étude sur l'utilisation des noms de pays. Je crois que le présentateur n'est pas encore arrive ou il est sur le point d'arriver, comme il ne peut pas être ici-présent dans la réunion, Bart va faire la présentation.

BART BOSWINKEL:

En réalité le groupe d'étude, à savoir le groupe d'étude sur l'utilisation des noms de pays et de territoires dans les TLD. Avec le nom de ce groupe de travail vous pourrez voir quel est le mandat. Le nom du groupe montre son mandat.

Le groupe a reçu des commentaires sur ce qui a trait à l'utilisation en tant que TLD des noms de pays et de territoires ; non seulement les gTLD mais aussi ceux liés aux ccTLD.

Deuxièmement on a demandé de développer une typologie des noms de pays, par exemple si on regarde le guide de candidature il y a une liste de ce qui est considéré comme nom de pays ou de territoire.

Bien qu'ils disent qu'ils sont exclus de la première série et dans le ccTLD il existe différentes définitions et possiblement il en existe d'autres aussi. Il y a une typologie de noms de pays et sur la base de cette typologie il a fallu identifier des questions ponctuelles ou par exemple, quant à ces différents types de noms de pays et si l'on trouve qu'il y a des raisons



pour recommander une action plus importante ou majeure à celle de la ccNSO.

Les participants viennent de la ccNSO, AT-Large, NSO. Il y a aussi l'assistance d'un représentant de l'UNESCO et d'un ou deux membres observateurs du groupe de travail. Tel que je l'ai mentionné la version préliminaire finale est ouverte pour les commentaires publics.

On s'est donc concentrés sur deux recommandations en particulier de ce groupe d'étude au conseil de la ccNSO. Le premier a trait à la typologie développée par le groupe de travail et qui a été validée à travers l'UNESCO.

L'UNESCO a envoyé un observateur dans 39 de ses états-membres pour vérifier les différentes catégories de pays ayant un sens pour les pays concernés dans ce sondage. Il n'y a pas une signification statistique importante mais ça a une importance quand même puisque le groupe de travail a pu prendre en considération la description du processus dans ce rapport.

Deuxièmement, et peut-être vous le connaissez, c'est un domaine vraiment complexe, surtout compte-tenu du nombre de langues, du nombre de scripts et du nombre de pays. La question est de savoir quel est le nombre de langues que l'on utilise et cela a également trait à ce qu'en ce moment il y a 7000 langues vivantes applicables aux noms de pays, noms de territoires et dans ce cas quand nous essayons d'établir la liste c'est vraiment à n'en plus finir et alors il faut créer un cadre.

Il n'y a pas de liste faisant autorité, pouvant capturer toutes les nuances concernant les pays, les noms de pays et de territoires. Et pour finir et



cela a trait au mandat du groupe de travail et l'observation principale c'est qu'il n'y a pas un traitement uniforme au sein de la ccNSO et dans les politiques de la gNSO pour les noms de pays et de territoires.

Cela dépend donc dans une grande mesure de la route que l'on va adopter pour la délégation pour les noms de pays et de territoires. La version préliminaire de la recommandation est en cours d'élaboration et je vous prie de prendre en compte qu'il y a des gens de la gNSO qui ont participé. Il y a des recommandations unanimes au conseil de la ccNSO pour essayer de former un groupe de travail intercommunautaire et créer ainsi un cadre cohérent pour toutes les politiques.

Comme il s'agit d'un domaine assez complexe, comme il y a tellement d'intérêts différents des différentes parties-prenantes, le groupe de travail recommande que ce groupe soit intercommunautaire et que le GAC et d'autres organisations de soutien et de comités consultatifs puissent y participer.

Voila, ca c'est l'étape suivante, c'est le brouillon, la version préliminaire de la recommandation. Et la deuxième recommandation liée à la première, c'est justement qu'il faut se rappeler que dans le guide de candidature, dans la première série des gTLD les noms de pays et les noms de territoires dans toutes les langues ont été exclus comme des nouveaux gTLD.

Le conseil de la ccNSO a recommandé au conseil d'élargir cette normelà pour le guide de candidature jusqu'à ce que ce groupe de travail intercommunautaire puisse créer un cadre sur la manière de traiter les noms de pays et de territoires sous les différentes politiques.



CHAIR DRYDEN:

Merci Bart, vous avez des questions sur ce sujet? L'Iran.

IRAN:

Merci. Merci Madame la Présidente, merci de la présentation. Vous avez dit que vous êtes allés à l'UNESCO, vous êtes allés au secrétariat de l'UNESCO, ou des pays membres ou des membres de l'UNESCO? Qui c'est qui a répondu parce qu'il y a une différence entre le secrétariat, qui a une responsabilité limitée et un mandat limité avec l'entité qui donne la réponse.

Dans votre question numéro deux vous avez dit qu'il y a 7000 langues vivantes, quand je regarde les différents pays, les noms de pays et de territoires dans d'autres forums, je crois qu'il y a certaines politiques qui mentionnent la même difficulté que vous venez de signaler. Il existe des difficultés, des limitations et cela a trait bien des fois à des limitations spécifiques.

Pour que les gens comprennent bien, pour que les populations et les gouvernements de ces pays puissent le comprendre. Je voudrais une clarification, une précision sur l'idée de langues, comment on va faire pour créer la liste de noms de pays et la question de la non mise à jour du guide du candidat jusqu'a ce qu'il y ait un cadre. Pourriez-vous clarifier un peu la question des langages parce qu'on parle 6 langues dans l'organisation et pas plus que cela. Alors je voudrais avoir davantage d'informations là-dessus.



BART BOSWINKEL:

Heather je vais répondre avec votre permission. Je vais commencer par la deuxième question, si vous regardez et voila la raison pour laquelle cela a été inclus et cela a été utilise comme exemple.

Le guide de candidature contient une note en bas de page qui dit dans la première série de candidatures aux nouveaux gTLD les noms de pays et de territoires seront exclus dans toutes les langues, dans toutes les langues.

S'il n'existe pas une définition des langues utilisées alors, j'en ai parlé de 6000 et cela fait partie du guide de candidature alors on pourrait arriver peut-être, je ne sais pas si c'est la norme ISO 6393 qui a une liste de ces mille langues.

Alors si on fait ca et on le multiplie par tous les noms de pays et de territoires il va y avoir une liste énorme et ça c'est la politique.

D'autre part le groupe d'étude mentionne qu'il doit y avoir une uniformité dans le cadre actuel, et à vrai dire on ne peut pas travailler comme ça. La question mathématique ou la scalabilité de la norme est vraiment difficile, je reviens à votre première question sur l'UNESCO. Il y a un mémo d'entente entre l'ICANN et l'UNESCO, l'UNESCO a aidé le groupe de travail et ils ont envoyé des sondages dans les états-membres.

Les états-membres ont répondu à ce sondage et le secrétariat de l'UNESCO a recueilli, a collecté toutes les données qu'ils nous ont fait parvenir. C'est donc la réponse des 39 états-membres qui ont fait l'objet d'un échantillon pour établir la typologie. J'espère bien avoir répondu à votre question.



IRAN:

Je crois qu'au moins certaines organisation internationales ayant un memo d'entente sur ce qui a été débattu et il y a des gouvernements qui ont parlé de la validité de ces mémorandums d'entente qui sont liés à certains points, c'est à dire s'ils ont été approuvés par le conseil ou par l'organe le plus important de l'entité en question parce que le memo d'entente entre le secrétariat et une organisation extérieure n'est peut-être pas garanti.

Il faut que nous soyons clairs à cet égard et c'est une suggestion, la suggestion qui a été faite dans ce pays qui n'était pas au débat dans cette organisation et que l'on allait réviser tous les mémorandums d'entente pour voir lesquels ne respectent pas les critères pour être valables en tant que mémorandums d'entente parce qu'ils doivent être signes par l'autorité principale de l'organisation en question et respecter certains critères.

Voila pourquoi je posais la question que je posais. Par rapport à la deuxième question, je ne vois pas trop clairement la question des langues de toute façon.

CHAIR DRYDEN:

L'Italie maintenant.

ITALIE:

Merci Madame la Présidente. Nous savons bien que les codes de pays ont une marge, une vaste marge d'organisation pour protéger les noms de territoires en particulier. C'est le groupe de travail dont nous sommes en train de parler en ce moment.



Donc si on veut consulter pour savoir quelles sont les attentes ou les noms qui sont vraiment protégés dans le cadre d'un seul code de pays, d'un code de pays unique, nous allons trouver certainement une grande variété, un grand éventail.

Je peux comprendre qu'il faille définir des critères généraux pour aborder ce problème au sein de la ccNSO et que cela ne soit pas facile mais ce que je voudrais savoir, comme vous avez dit que la gNSO participe de manière active dans ce groupe de travail, je voudrais donc savoir quelle est la portée de la représentation de la gNSO. Est-ce pour faire quelque chose qui serait vraiment utile même pour les nouveaux gTLD dans cette direction et pour comprendre, pour mieux comprendre la politique générale concernant les noms de pays, je voudrais donc savoir quelles sont les contributions et quelles sont les attentes à cet égard.

BART BOSWINKEL:

La participation de la gNSO consistait à comprendre la portée de chacun des thèmes. Comme je l'ai dit tout a l'heure, le rapport final sera soumis au conseil de la ccNSO. La gNSO sait quel développements ont été fait, ce n'est pas la gNSO en elle-même mais les membres individuels qui travaillent dans ce groupe de travail auront été d'accord, ou seront tombés d'accord sur les recommandations de manière unanime.

Mais l'idée suivante est de savoir comment la gNSO en général réagit face aux recommandations, cela dépendra de la gNSO, ce sont des recommandations faites au conseil de la gNSO. Sur ces recommandations-là le conseil de la ccNSO devra en adopter quelques unes et les envoyer au conseil d'administration de l'ICANN. S'il y a



ensuite la création d'un groupe de travail intercommunautaire, on appellera les autres regroupements à participer dans ce groupe de travail.

Cela avait pour but de comprendre les thèmes qui étaient concernés sans prendre des décisions ou sans trouver, sans avoir à trouver une mesure alternative, c'est ce qui sera développé de manière cohérente avec la participation et le secours de la gNSO et d'autres entités.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

ITALIE:

Oui, merci. Je comprends donc que la protection des noms géographiques est une des priorités du GAC. L'échange dans ce type d'activités est très bien accueilli et vous avez dit qu'il y a deux observateurs du GAC donc je vous remercie.

CHAIR DRYDEN:

Nous allons maintenant aborder le prochain thème, le dernier pour aujourd'hui. Nous allons parler sur une question ouverte, comment pouvons-nous travailler de façon plus efficace tous ensemble.

LESLEY COWLEY:

C'est une question pour le GAC et pour les collègues de la ccNSO. Il y a ici des membres de la ccNSO qui ont participé auparavant au GAC et vice-versa, c'est intéressant de voir comment des années durant dans leur travail ils ont observé des interactions vraiment très intéressantes entre le GAC et la ccNSO.



Dans d'autres occasions nous avons eu la sensation qu'on n'avait pas trop réussi à obtenir des choses intéressantes. Plus récemment, nous pourrions dire que nous rédigeons des rapports avec une certaine régularité, sur des bases régulières mais nous pouvons communiquer avec vous dans une étape plus tardive, enfin plus tard que nous n'aurions voulu le faire.

Il y a eu des occasions ou nous avons partagé des expériences, je suppose que vous allez vous en souvenir, le gouvernement des Pays-Bas et le registre a fait un commentaire sur son expérience de la mise en œuvre du DNSSEC.

Alors pour que notre travail, fait en collaboration, ait des meilleurs résultats nous devrions trouver des modalités de travail plus efficaces. C'est une question qui est ouverte et que je vous pose à vous tous. Je ne sais pas s'il s'agit de quelque chose dont vous voudriez débattre avec nous, si vous voudriez analyser cela en aparté.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup nous avons une question de la ccNSO pour nous tous, tous les membres du GAC.

ARGENTINE:

Merci Madame la Présidente, merci Lesley ainsi que tous les membres de la ccNSO. Je veux poser une question, nous en tant que GAC avonsnous eu une liaison ou un coordinateur avec la ccNSO ou quelque chose semblable? Peut-on avoir quelque chose de ce genre?



KEITH DAVIDSON:

Oui, il y avait une fonction dans le groupe de liaison du fonctionnement entre le GAC et la ccNSO il y a quelques années. Il y a eu cinq membres dans le GAC et autant de membres de la ccNSO qui désignaient une personne pour la Présidence qui travaillait sur l'ordre du jour pour ces réunions des deux comités. Cela a réussi à plusieurs occasions mais pas toujours. Cet exercice de l'utilisation d'un agent de liaison pourrait être utile. Je crois que le plus grand bénéfice pour ce groupe consistera à continuer son échange d'informations avec les autres groupes. D'informations pertinentes évidemment, et que l'on puisse ainsi tenir toute la communauté informée, a jour.

Cela prend des efforts très importants pour le faire, ce n'est pas une tache facile et elle a besoin de ressources qui soient dédiées. Et c'est peut-être pour ce motif, pour cette raison que cela n'a pas toujours obtenu de bons résultats.

CHAIR DRYDEN:

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Très bien donc il y a cette suggestion pour considérer la possibilité de nous servir d'un agent de liaison.

PAYS-BAS:

Merci donc Lesley de cette question que vous nous avez posé. Par le passé nous avons eu des réunions très bonnes, très intéressantes, très productives et à d'autres occasions, par suite de questions qui nous prenaient plus de temps pour ainsi dire nous n'avons pas eu de contacts aussi directs que nous aurions voulu avec la ccNSO.



Pour toutes les questions liées aux codes de pays, je crois que c'est une question valable, une chose que l'on a partagée et sur quoi nous pourrions travailler et nous en avons parlé à Toronto.

Nous pourrions peut-être travailler à nous préparer pour chaque réunion que nous allons avoir avec la ccNSO, la gNSO et d'autres. Formuler certaines questions au préalable pour avoir une réponse à cela, pour que nous puissions nous préparer pour nos interventions, cela nous permettrait d'améliorer notre travail.

CHAIR DRYDEN:

Merci les Pays-Bas.

ITALIE:

En premier lieu, permettez-moi de faire un commentaire historique. La ccNSO célèbre aujourd'hui son dixième anniversaire, le GAC a produit deux versions des principes de gestion des codes de pays. Le premier avant que la ccNSO n'ait été créée et la communauté n'a pas tellement valorisé cela. La communauté des codes de pays n'a pas tellement valorisé cela à ce moment-là, vous devez vous en souvenir je pense.

Ensuite lorsque nous avons commencé à établir notre liaison avec la ccNSO, la relation s'est énormément améliorée et nous avons produit une deuxième version des principes de gestion des codes de pays et nous avons travaillé d'une façon beaucoup plus cohérente, beaucoup plus uniforme.

Je veux dire aussi que plusieurs représentants du GAC ont eu des liens directs avec les codes de pays mais il y a un certain pourcentage d'entre



eux qui ne se trouvent pas dans la même situation. Cette relation est importante de toute façon parce que nous faisons tous partie de la même organisation et face à l'arrivée de nouveaux gTLD il y aura une affluence sur les marchés des noms de domaines, des conséquences sur les marches des noms de domaines partout dans le monde.

Cette interaction donc, doit avoir aussi une valeur différente.

CHAIR DRYDEN:

Merci l'Italie, je crois que c'est un point important ou intéressant pour clore la séance.

ROYAUME-UNI:

Madame la Présidente, si vous le permettez, c'est simplement une réflexion basée sur ce que vous avez dit. Les membres de ces deux entités de la ccNSO et du GAC au point de vue des états-nations n'ont pas de correspondance probablement. Il se peut que l'on puisse faire un travail conjoint en promouvant ou en encourageant l'adhésion de membres, une adhésion plus nombreuse.

Les registres des codes de pays et les pays peuvent peut-être faire des efforts pour avoir une représentation plus intéressante au GAC. Un projet conjoint serait peut-être une bonne modalité pour établir une interaction. Je n'ai pas de suggestion exacte pour un sujet pour travailler là-dessus.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Royaume-Uni, je sais que la ccNSO a essayé de travailler avec nous à plusieurs reprises pour augmenter les membres qui forment



chacune des deux parties dans la communauté et je suis sûre qu'ils vont être heureux, ils seront heureux, ils accueilleront favorablement ce commentaire que vous êtes toujours intéressés pour travailler en collaboration avec eux.

Bon je reviens à ce dont nous parlions tout à l'heure. La bonne nouvelle est que nous avançons vers la célébration du dixième anniversaire de la ccNSO que nous savons l'histoire de travail qu'il y a eu dans la ccNSO et le travail qui a été fait avec le GAC.

Ce soir il y aura justement une célébration pour cela et nous pouvons tous enfin participer à cette célébration.

Je crois qu'il faut reconnaître aussi les efforts de Lesley en tant que présidente de la ccNSO pour cette période. Ce sera la dernière réunion pour Lesley en tant que Présidente de la ccNSO alors je pense que nous devons la remercier et que nous reconnaîssons tous les efforts qu'elle a fait.

[Applaudissements]

LESLEY COWLEY:

Merci beaucoup Heather je ne pars pas trop loin de toute façon ne t'inquiète pas trop.

CHAIR DRYDEN:

Oui nous allons clore la séance, j'invite les membres du GAC pour une pause café pendant 30 minutes. Un smartphone est reste dans la salle après la dernière séance du GAC il se trouve dans la table qui est ici à l'arrière de la salle il faut que vous donniez une description précise du



portable que vous avez perdu pour pouvoir le récupérer. Merci beaucoup.

LESLEY COWLEY:

Pour les collègues de la ccNSO nous allons prendre le café, nous allons ensuite nous rendre dans la salle principale d'ici trente minutes.

